

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC



[2026-059] RESTAURATION DES POUTRES DU PLANCHER DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 24 septembre 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN, Christiane JOUBIOUX, Konstantina KYRIAKI, Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Olivier PARCOLLET, Pauline GUILLON, Isabelle MARTIN, Virginie CAILLOT.

Excusé : Michel LE MERCIER (pouvoir Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD).

Absent : Julien KERVEADOU.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	13	8	1	14

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GUEGUEN.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission Bâtiment en date du 17 septembre 2026,
Considérant la nécessité de procéder à la restauration des poutres du plancher de la sacristie de l'église Saint-Pierre et Saint-Jean-Baptiste afin d'assurer la conservation et la sécurité de cet élément du bâtiment,

Dans le cadre de l'entretien et de la préservation de l'église, un devis de l'entreprise Les Charpentiers de Bretagne a été présenté pour un montant de 3 198,00 € TTC. La commission Bâtiment propose de retenir cette offre.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise Les Charpentiers de Bretagne relatif à la restauration des poutres du plancher de la sacristie de l'église Saint-Pierre et Saint-Jean-Baptiste, pour un montant de 3 198,00 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour	14
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/



Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAUAUD

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe GUEGUEN